



CONVENTION « Sports d'hiver »

« Formule Familles Hôtel »

Valloire CARNAVAL 2026 S2

Du samedi 21 février 2026 au vendredi 27 février 2026 (si trajet en car, départ le vendredi 20 février au soir et retour le samedi 28 février au matin à Vielsalm)

Ce document complété est à renvoyer à fred.marchal@hotmail.com

LE VOYAGE COMPREND :

- la ½ pension à l'hôtel situé au pied des pistes (buffet petit-déjeuner et le repas du soir 3 services) du souper du samedi soir au petit déjeuner du vendredi matin !
- forfait remontées mécaniques 6 jours sur « Valloire ».
- la location du matériel de ski alpin standard 6 jours

LE VOYAGE NE COMPREND PAS :

- l'assurance rapatriement, frais de secours et médicaux.
- la couverture interruption de votre séjour.
Annulation du séjour plus de 2 mois à l'avance : remboursement à 100%
Annulation du séjour entre 1 et 2 mois à l'avance : remboursement à 50%
Annulation du séjour moins de 1 mois à l'avance : non-remboursé
- le transport aller-retour en autocar.
- Les cours de Ski (3h00/jour du dimanche au jeudi compris)
- La location du matériel de Snowboard

PRIX : Prix/personne/semaine (prix sous réserve de modifications)

- Skieurs:
 - Adultes de 13 ans et + : 1015€
 - 8-12 ans : 915€
 - 5-7 ans: 865€
 - 3-4 ans : 690€
 - - 2 ans: GRATUIT
- Non Skieurs:
 - 720€
- Options (facultatif mais à réserver à l'inscription) :
 - + 95€/personne si cours de ski 3h/jour du dimanche au jeudi
 - + 130€/personne si trajet en car
 - + 7,5€/jour : lunch pour midi
- Réduction :
 - - 40€ si matériel personnel

En ce qui concerne le matériel mis à disposition des participants, toute dégradation anormale de celui-ci due à une utilisation non-conforme ou à la négligence (perte, vol,..) sera facturée directement à la personne responsable par le loueur. L'organisation (SFC) ne peut en aucun cas en être tenue pour responsable.

Assurance des personnes :

Chaque participant devra souscrire une assurance « Accident, responsabilité civile, rapatriement ».

L'organisation SFC décline toute responsabilité en cas d'accidents divers, vol, perte survenu durant le séjour.

L'organisation est couverte en responsabilité civil.

« Lu et approuvé »

Signature